

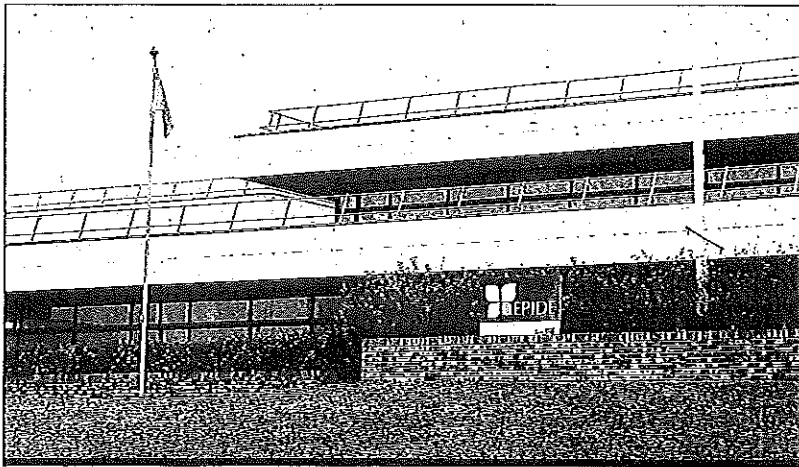
VAL-DE-REUIL. La loi instaurant un service citoyen pour les mineurs dès l'âge de 16 ans dans un Epide a provoqué l'ire de certains élus locaux.

Les socialistes vent debout

La loi instaurant un encadrement de type militaire des mineurs délinquants, proposée et défendue par Eric Ciotti et définitivement votée par le Parlement le 15 décembre dernier, a été publiée au Journal officiel pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier. « Cette loi visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants de 16 à 18 ans est une voie nouvelle entre la rue et la prison », déclare Eric Ciotti. La proposition de loi défendue par Eric Ciotti, député des Alpes-Maritimes et secrétaire national de l'UMP, prévoit que des mineurs délinquants de plus de 16 ans puissent se voir proposer un service « citoyen », d'une durée de 6 à 12 mois, au sein d'un Etablissement public d'insertion de la défense (Epide).

L'Epide de Val-de-Reuil ouvert aux mineurs ?

Mais récemment, Marc-Antoine Jamet révélait que « trois Epide (établissement public de la deuxième chance) en France, dont celui de Val-de-Reuil, [pourraient] accueillir des mineurs délinquants, dès l'âge de 16 ans ». Rappelons que les Epide actuels accueillent des jeunes de 18 à 25 ans sans qualification, ni emploi, en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire. La proposition d'ouverture de ces établissements aux mineurs à partir de 16 ans, « rejetée par la majorité de gauche au Sénat mais adoptée définitivement par l'UMP à l'Assemblée Nationale », a notam-



L'Epide de Val-de-Reuil, implanté au Parc d'affaires des Portes en 2006, accueille quelque quatre cents jeunes majeurs en voie de marginalisation

ment attisé la colère du maire de Val-de-Reuil, qui estime que « l'Epide dont la réussite est indiscutable auprès des jeunes en difficulté sera mise à mal par un changement d'objet et de nature. D'un centre de la deuxième chance d'où plus de 50 % des pensionnaires sortaient avec une formation ou un emploi, on va passer à une mini-prison. D'une démarche de volontariat des jeunes qui est à l'origine du succès de l'opération, on va passer à une incarcération ».

Une réussite menacée ?

L'élu rolivalois craint donc que l'Epide, situé au Parc d'affaires des Portes, qu'il dit « accepté, res-

pecté et reconnu », ne le soit plus. « Pas un incident, pas un problème. Au contraire, les résultats sont particulièrement positifs pour les jeunes et la commune. 50 % des effectifs accueillis trouvent après leur séjour dans l'établissement un emploi en CDI, en CDD ou une formation qualifiante », poursuit MAJ.

Visiblement, il n'est pas le seul à s'inquiéter de l'avenir des Epide. « La proposition Ciotti-Sarkozy sur les mineurs délinquants constitue une menace directe pour l'excellente structure de l'Epide de Val-de-Reuil. Centre de la deuxième chance, idée et proposition portées il y a plusieurs an-

nées par Gaston Deferre puis Edith Cresson, l'Epide de Val-de-Reuil, qui accueille des jeunes majeurs en difficulté, avec un taux de réussite incontestable, risque d'être totalement dénaturé par les dispositions saugrenues du couple Ciotti-Sarkozy », écrit le socialiste François Loncle sur le blog de Jean-Charles Houel. Des socialistes vent debout contre cette proposition, qui espèrent donc que les décrets de cette loi ne seront pas publiés avant la prochaine élection présidentielle et que le Sénat n'adoptera pas cette proposition.

VALENTIN BIRET